

auparavant en difficulté avec la loi; son dossier était vierge, jusqu'ici, et il avait formé le projet d'entrer à l'université. Il a comparu hier devant le tribunal sous l'inculpation d'avoir été trouvé en possession de marijuana. On lui a infligé une condamnation de six mois.

Monsieur le président, je ne prétends pas pouvoir régler le problème de la marijuana, mais je sais que tous les experts, s'il en est—à mes yeux les policiers ne le sont pas—conviennent qu'un grand nombre de jeunes gens goûtent, la marijuana, même si ce n'est qu'une fois ou deux, et qu'on peut s'en procurer dans n'importe quelle université du pays. Le ministre en sait sûrement plus long que moi à ce sujet, mais je sais que les experts ne sont pas tous d'accord quant au danger de l'usage de la marijuana. Il y a certes beaucoup à reprocher à l'assertion de certaines sommités policières et autres que de l'usage de la marijuana, il n'y a qu'un pas vers l'usage des stupéfiants. Les experts ne sont certes pas unanimes à prétendre que le seul moyen de mettre fin à l'usage de la marijuana est d'envoyer tous ceux qui en usent en prison. Pourtant, d'après les réponses qu'ont reçues certaines questions posées récemment, c'est la ligne de conduite que semble suivre le ministère.

• (8.50 p.m.)

Ce n'est pas mon affaire de défendre ce jeune homme condamné hier. Il se peut qu'il ait eu en sa possession une quantité relativement considérable de marijuana, et il est peut-être vrai qu'il n'en faisait pas usage mais qu'effectivement il la vendait. Cependant, d'après les deux comptes rendus que j'ai lus dans les journaux, il ne semble pas qu'on ait effectué d'enquête approfondie ni prouvé qu'en fait il en vendait, qu'il se consacrait au trafic de cette drogue. Il me semble que le ministère ne devrait pas adopter, aussi facilement qu'il paraît l'avoir fait, l'attitude en vertu de laquelle les procureurs de la Couronne reçoivent pour ainsi dire l'instruction de recommander au tribunal d'imposer la prison à la première offense.

Il me semble que si la police est très active, il va s'ensuivre que des milliers de jeunes personnes vont se retrouver en prison. Je ne crois pas que le ministre aimerait cela. Mais, d'après ce que j'ai pu apprendre, il y a des milliers de jeunes personnes qui font usage de marijuana à l'occasion, peut-être pour la première fois. Il pourrait se présenter que les policiers de Montréal, Toronto, Ottawa ou Winnipeg trouvent 15 jeunes personnes fumant la marijuana, dont 12 pour la première fois. A l'heure actuelle, elles iraient

toutes en prison. J'espère que le ministère fera une étude très serrée et très soignée de toute cette question, de concert avec les autorités médicales.

De plus, j'aimerais que le ministre nous dise quelles mesures son ministère entend prendre pour régler les problèmes qui se posent relativement au cautionnement. D'après l'édition de ce matin du *Globe and Mail* de Toronto, deux jeunes gens sont restés pendant six semaines dans la prison Don parce qu'ils ne pouvaient pas fournir un cautionnement de \$500. Apparemment, ils attendaient de passer en jugement, ayant plaidé non coupables après avoir été accusés de posséder de la marijuana. Je trouve défectueux un système qui permet à des particuliers d'être mis en liberté provisoire sous caution s'ils ont de l'argent ou des amis qui en ont, mais qui oblige deux jeunes gens comme ceux-là à rester en prison à Toronto pendant six semaines.

J'attire l'attention du ministre, ou de son ministre de la Justice, sur les propos tenus par le doyen Maxwell Cohen de la Faculté de droit de l'Université McGill lors d'une conférence sur les droits de l'homme, et qui ont été publiés dans le numéro du 25 mars du *Star* de Montréal:

Le système de cautionnement au Canada est, pour dire le moins, à demi satisfaisant et corrompu. De nombreux socialistes pensent que la plupart des particuliers traduits en justice devraient et pourraient être mis en liberté sous caution personnelle.

Le ministère envisage-t-il de modifier la loi à l'égard du cautionnement, qui est tout à fait injuste à mon avis.

Le ministre nous communiquera-t-il brièvement les intentions du gouvernement à propos des tables d'écoute? Qu'il me permette de lui rappeler, au cas où il l'aurait oublié, qu'avant de devenir ministre il avait inscrit au *Feuilleton* un bill à ce sujet. Les nouvelles, aux informations d'hier soir et dans les journaux d'aujourd'hui, m'ont tracassé. Les ministres du cabinet provincial du Québec estiment avoir des preuves convaincantes que leurs téléphones sont munis de tables d'écoute. Il est vraiment regrettable que des ministres de la Couronne, sans parler des simples citoyens, doivent se méfier dans leurs conversations téléphoniques avec leurs sous-ministres peut-être à cause de tables d'écoute. Le ministre envisage-t-il de présenter une mesure qui rendrait l'usage des tables d'écoute des espions électroniques un crime punissable d'une peine qui découragerait au moins cette pratique très répandue? Le ministre, j'en suis sûr, reconnaîtra que c'est un fait.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, au sujet des tables d'écoute dont a parlé le député, on me permettra peut-être de me citer